

A8)



OBTENTION DU MACARON RESIDENTIEL : Pièces justificatives à produire

Pièces justificatives à produire (joindre les copies pour tout envoi par courrier) :

- La carte grise du véhicule immatriculé à vos nom, prénom et à l'adresse de votre domicile. En cas de possession d'un véhicule professionnel, une attestation de votre employeur
- Un justificatif de domicile aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la carte grise
- Une déclaration sur l'honneur justifiant l'absence de places de stationnement privatives :
- En cas de renouvellement du macaron, une attestation d'assurance complétant le dossier déjà constitué.

Obtention du macaron résidentiel

Par courrier : en adressant votre demande (+photocopies des pièces justificatives) à :
Police municipale
Mairie de Thorigny-sur-Marne
1 rue Gambetta
77400 THORIGNY-SUR-MARNE

Le macaron vous sera délivré dans un délai moyen de huit jours, sous réserve que votre dossier soit complet.

En mairie : sur présentation des pièces justificatives au service Police Municipale.
Le service est ouvert du lundi au vendredi de 08h45 à 09h30 et de 13h45 à 14h30, et le samedi de 08h00 à 09h00 et de 11h00 à 12h00

Le macaron vous sera délivré dans un délai moyen de huit jours, sous réserve que votre dossier soit complet.

Mode d'emploi du macaron résidentiel

- Le macaron résidentiel est délivré sur demande aux résidents dont le domicile se situe dans la zone bleue demi-journée dans la limite d'un macaron par foyer et à condition de ne pas disposer de places de stationnement privatives.
- Le macaron est valable une année.
- Le renouvellement n'est pas automatique et se fait à la demande du riverain.
- Le macaron permet le stationnement dans l'ensemble de la zone bleue longue durée
- Le stationnement résidentiel est interdit, dans la zone bleue, sur les places réservées aux personnes handicapés pour les véhicules non munis du macaron « G.I.C. » ou « G.I.G. ».
- Il est limité à 48 heures consécutives sur un même emplacement.
- Le macaron de stationnement résidentiel doit être apposée derrière le pare-brise avant du véhicule et être visible distinctement.
- En cas de changement de domicile pendant la durée de validité du macaron, le macaron doit être restitué à la Police Municipale.



Formulaire de demande de macaron stationnement résidentiel

RENSEIGNEMENTS DU RESIDENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :
.....
.....

Appartement Maison Propriétaire Locataire
Téléphone domicile :
Mobile :

MOTIFS DE LA DEMANDE

Première demande Renouvellement : n° macaron résidentiel

Fin de validité :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, avoir pris connaissance des conditions du stationnement résidentiel en zone bleue et m'engage à restituer au service Police Municipale le macaron en cas de déménagement hors de la zone concernée.

Date :/...../..... Signature :

Cette demande est à adresser à la Police Municipale de Thorigny-sur-Marne (soit par dépôt en mairie soit par courrier), accompagnée des pièces justificatives

NB : Toute fausse déclaration expose à des poursuites pénales en particulier pour faux sur la base de l'article 446-1 du Code Pénal qui réprime la déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public un avantage indu (sanctions encourues : deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le contractant dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant.

Partie réservée aux services municipaux :

Pièces justificatives présentées :

- Carte grise du véhicule :
- Déclaration sur l'honneur de non possession de stationnement privatif
- Attestation(s) d'assurance (en cas de renouvellement)

Remarques :

.....
.....

Demande reçue le/...../...../

Dossier complet | oui non

Date de validité du macaron (délivré) : du...../...../..... au/...../.....